



## Vente de vin hors de prix à personne âgée

Par **Ghisket77**, le **31/03/2015** à **10:29**

Bonjour,

Ma mère, âgée de 84 ans, vit seule. Elle est malentendante et a de plus en plus de mal à s'occuper de ses affaires. Je viens d'apprendre qu'un commercial à domicile lui a fait acheter, à trois reprises en l'espace de 2 ans, du vin pour une valeur totale de 7 000 €.

Il lui a facturé des bouteilles à 350 €! alors qu'elles en valent, au grand maximum, 60-70 €.

Pour quelqu'un qui connaît un peu le prix des vins, l'arnaque est manifeste.

Malheureusement, ma mère n'a consulté personne, et les achats sont déjà anciens (2013-2014). De plus, les bouteilles ont été bues. J'ai découvert le pot aux roses il y a quelques jours, en voyant à la cave une caisse de Pommard où il restait 2 bouteilles. Maman n'a plus de notion claire de la valeur de l'argent, pour elle, 7 000 € ou 700 francs, tout se mélange...

Peut-on intenter, dans ce cas, une action pour abus de faiblesse?